

Évaluation préalable de départ en **voiture**

AUTO-ÉCOLE 2000

*L'évaluation est obligatoire en auto-école, n'a pas de durée définie, elle dure en moyenne 1 heure. Elle peut se faire de deux façons différentes : soit sur Tablettes soit directement en voiture avec le moniteur qui à une **fiche d'évaluation formalisée**. Elle est facturée au prix de l'heure de conduite de votre centre de formation, ou déduite de votre forfait si inscription.*

*A l'auto-école **2000**, nous privilégions l'évaluation **EN VOITURE***

Elle est obligatoire avant la signature du contrat

*L'intérêt de cette heure est de permettre une évaluation, aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une **durée de formation** qui corresponde aux capacités de chaque élève. Cette fiche est un guide pour le formateur qui évalue les capacités de l'élève.*

Le résultat de l'évaluation:

Le formateur vous donnera une approximation d'heures que vous devrez effectuer. Pour les meilleurs d'entre vous l'évaluation vous donnera un résultats entre 20/25 H, les élèves qui ne devraient pas présenter de difficultés particulières obtiennent environ 30/35H, et pour ceux qui auront un peu plus de difficultés entre 40/45H.

*Bien sûr, ce n'est qu'une évaluation et non une science exacte, dans certains cas, la prévision d'heures peut-être **inférieure** à ce que vous ferez.*

En revanche, le niveau du permis ne sera pas atteint au bout des ces heures pour certains d'entre vous, pour diverses raisons qui peuvent apparaître au fur et à mesure de votre apprentissage.

AUTO- ÉCOLE 2000

FICHE D'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE 1 (ÉLÈVE)

1. Renseignements d'ordre général

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____ Tél : _____
 Niveau scolaire : _____ Profession : _____ Nationalité : _____
 Acuité visuelle : oeil droit _____ /10 oeil gauche _____ /10 correction : oui non
 Incompatibilités : _____ Visite médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ?	Où (sauf école de conduite) :	si pas de conduite auto :
B1 <input type="checkbox"/>	jamais <input type="checkbox"/>	amis <input type="checkbox"/>	ville <input type="checkbox"/>	vélo <input type="checkbox"/>
A1 <input type="checkbox"/>	- de 5 h. <input type="checkbox"/>	parents <input type="checkbox"/>	route <input type="checkbox"/>	cyclo <input type="checkbox"/>
A <input type="checkbox"/>	+ de 5 h. <input type="checkbox"/>	auto-école <input type="checkbox"/>	chemin <input type="checkbox"/>	moto <input type="checkbox"/>
Date : _____				autre véhicule <input type="checkbox"/>

3. Connaissance du véhicule

Direction : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	Embrayage : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Boîte de vitesses : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	Freinage : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>

4. Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponses :

- maîtriser la voiture et connaître le code
- prévoir les difficultés et savoir y faire face
- l'apprentissage est une nécessité :
- réel désir d'apprendre à conduire :

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage arrêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Regard	F ¹	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					F ²	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					F ³	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crispation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Résultat de l'évaluation

Résultat final :

10. Proposition

Volume de formation prévisionnel pour la pratique : _____ h

Volume de formation prévisionnel pour la théorie : _____ h

Proposition acceptée :

oui non

Signatures :

Formateur

Elève

Parents (pour les mineurs)

AUTO-ÉCOLE 2000

- L'auto école 2000, propose un planning de cours théoriques portant sur l'ensemble des grands **thèmes** de la sécurité routière tous les mercredis de 14 heures à 16 heures à Mauguio, les samedis de 10 h à 12 h à Lunel-Viel, en présentiel d'un enseignant de la conduite diplômé d'état.

- **Thèmes** : Alcool et drogues, assurances, perturbateurs, vitesse etc...

- Pour les **tests** de préparation à l'examen du code tous les jours de 16 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h Mauguio

- A Lunel-Viel lundi, mardi, mercredi 17 h à 20 h, jeudi et vendredi 17 h à 19 h, le samedi de 10 h à 12 h.

- Les tests sont corrigés par un enseignant de la conduite.

- De plus pour la formation **pratique**, tous les types de parcours seront mis en place :

- Conduite sur route, agglomération, autoroute.

- Mais aussi la conduite dans un environnement dégradé sera traitée.

- Les manœuvres seront approfondies.

- Le programme R.E.M.C sera appliqué

- A la 20ème heure ou avant si demande de votre part, un **bilan** de conduite sera réalisé.

Tests sur tablettes



Conduite sur Citroën C3



Exemple de parcours de formation 3.1



COURS THÉORIQUES sur les **thèmes** de **sécurité routière.**

Tous les mercredis de 14 h à 16 h à Mauguio

Tous les samedis de 10 h à 12 h à Lunel-Viel

Conditions de réalisation:

- **s'inscrire 8 jours à l'avance sur la liste à l'accueil**
- **minimum 4 / maximum 8 en salle**
- **coût : 10 €**

Thèmes abordés: alcool, vitesse, ceinture de sécurité, assurances, perturbateurs etc...

STAGE *POST PERMIS* **AUTO-ÉCOLE 2000**

Public concerné :

- *Jeunes conducteurs volontaires*

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (vitesse, alcool, drogue, ...) et à l'éco-conduite.

Conditions requises :

- Être titulaire du permis B
- Être jeune conducteur n'ayant pas commis d'infraction la 1ère année d'obtention du permis

PROGRAMME :

- En attente du programme d'état
- Durée de la formation : 4 heures

Conditions de réalisation :

- Minimum 4 élèves / maximum 8
- Inscription 8 jours à l'avance
- coût : 260 €

Validation : attestation de formation post permis auto

Pour les modalités d'inscription s'adresser à l'accueil :

Mr MARTINEZ le Directeur Pédagogique

AUTO-ÉCOLE 2000

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen

Les modalités de la formation :

- La formation théorique axée sur l'apprentissage des règles et des bons comportements en matière de sécurité routière. Elle comprend des leçons et des tests.
- La formation pratique axée sur les bons comportements du conducteur, afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

L'examen théorique :

L'auto-école vous conseille de faire au moins 3 séries en dessous de 5 fautes pour se présenter à l'examen du code.

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€.

Le résultat est connu par mail dans la journée.

L'examen pratique :

L'auto-école s'engage contractuellement à vous accompagner à l'examen de conduite avec un enseignant de la conduite diplômé d'état.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Les candidats sont examinés individuellement.

Durée de l'épreuve : 32 minutes

Résultat 48 heures après, consultable à l'auto-école ou sur le site de l'A.N.T.S.

Un bilan de compétences sera téléchargeable et vous permettra, si vous êtes reçu, de conduire avec celui-ci durant 4 mois, pour vous laisser le temps de commander le titre définitif sur le site de l'A.N.T.S.

Règlement intérieur

Auto-École 2000

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 / L'auto-école 2000 applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (**REMC**) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement auto-école 2000 se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des tablettes, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas les pieds ou à forts talons).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.
- Être assidu et régulier dans le déroulement de la formation à la conduite et à la sécurité routière, et ce jusqu'à son terme.
- Assister aux cours de formation théorique qui permettent d'aborder tous les thèmes de sécurité routière, préalablement aux tests d'évaluation.
- Suivre votre progression en vous aidant du livret d'apprentissage. Celui-ci doit être l'outil de dialogue entre l'enseignant et vous.

Article 3 : Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

Article 4 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 5 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.
Pour les thèmes de sécurité routière, les cours en salle en présentiel d'un enseignant, les élèves sont invités à se présenter aux horaires affichés et à rester jusqu'à la fin des cours afin de pouvoir remplir les fiches de suivi.

Article 6 : Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 7 : Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

Article 8 : Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 9 : Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

Article 10 : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 11 : Aucun examen pratique ne sera réalisé si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

Article 12 : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé ;
- Avoir l'avis favorable du moniteur chargé de la formation ;
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto école pour passer à nouveau son examen.

Article 13 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

Article 14 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto école pour un des motifs suivants :

- Non paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non respect du présent règlement intérieur.

La direction de l' Auto-école 2000 est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.P



2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCE PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

Financement du permis de conduire

Auto-école 2000

- Renseignements et études personnalisés au bureau
- Établissement agréé "*Permis à 1 euro*"

Facilités de paiement et aide au financement

Moyens de paiement

Votre formation pourra débuter dès le paiement organisé. Pour cela, l'auto-école 2000 propose plusieurs modes de paiement et accepte le règlement en :

- espèces
- virement bancaire
- chèques

Nous proposons un paiement en **3** ou en **4** fois **sans frais**.

Financements

L'auto-école **2000** accepte plusieurs modes de financement et pourra vous conseiller dans vos différentes démarches. Nous travaillons avec des organismes financeurs tels les mairies, la Mission Locale, le Conseil Général etc...

Pensez aussi au compte personnel de formation. Il convient d'être salarié privé ou demandeur d'emploi disposant d'heures sur son compte personnel de formation et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction d'en solliciter un.

Il faut savoir que le C.P.F est cumulable avec d'autres aides tel que le permis à 1 euro par jour ou encore les aides des collectivités...

Notre établissement bénéficie de l'agrément vous permettant de profiter du "*permis à 1 euro*". Ce prêt est envisageable pour tous les jeunes entre 15 et 25 ans. Pour en bénéficier, il vous suffit de vous renseigner auprès de votre établissement bancaire.